



Du litige à la médiation

Le rôle de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) en matière de protection des consommateurs européens

Mercredi, 7 décembre 2016 de 12h30 à 13h30

Centre d'information européen de la Maison de l'Union européenne
7, rue du Marché-aux-Herbes – Luxembourg

Vous êtes un consommateur résident ou non-résident luxembourgeois en litige avec un opérateur de communications électroniques, un fournisseur ou gestionnaire de réseau en matière d'électricité ou de gaz naturel, ou avec un prestataire de services postaux?

L'ILR assure et supervise, dans l'intérêt du consommateur européen, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant le service universel. Il assume la régulation des domaines économiques suivants: communications électroniques, électricité, gaz naturel, services postaux, transport et fréquences radioélectriques. En cas de litige, il intervient gratuitement et rapidement afin de trouver une solution à l'amiable entre les parties.

Le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à écouter et à poser vos questions à Madame Sophie STEICHEN, du Service juridique de l'Institut luxembourgeois de régulation.

Modération: Karin Basenach
Boissons et sandwich vous seront offerts

Christoph Schröder
Chef du bureau d'information du
Parlement européen au Luxembourg

Karin Basenach
Directrice du Centre Européen des
Consommateurs - Luxembourg

Yuriko Backes
Chef de la Représentation de la
Commission européenne au Luxembourg



CENTRE EUROPÉEN DES CONSOMMATEURS 612
LUXEMBOURG

